

Conditions générales de location

Réservation

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte de 30 % de la somme totale du séjour. La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Modalités de paiement

Accompagné du contrat de réservation signé, le paiement est possible par chèque bancaire, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), ou par carte bancaire (16 chiffres + date d'expiration + le cryptogramme) pour les réservations par téléphone ou internet.

Tarifs

Ils comprennent :

- La location de l'hébergement,
- la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements,
- l'accès aux piscines (réservé exclusivement à la clientèle du camping), aux aires de jeux, aux sanitaires communs, à certaines animations...

Ils ne comprennent pas :

- la taxe de séjour (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception),
- les suppléments tels que : les animaux, certaines activités, la location de linge, les locations diverses (barbecue...),
- les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location PROPRE et en BON ETAT (250 € restitués lors du départ après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré).

Cautions

Une caution de 200 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état, ainsi qu'une caution supplémentaire de 50 € en garantie d'une restitution de l'hébergement en parfait état de propreté. Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception sous 2 heures. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...). La veille de votre départ, il vous sera demandé de

prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées .

Arrivées retardée – départ anticipé.

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu. Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégrité au camping.

Bruit et silence.

- Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.
- Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

- Les animaux sont acceptés après l'accord de la direction et sont concernés par le règlement de la redevance journalière. Lors de l'admission, les propriétaires des chiens et autres animaux doivent être en mesure de présenter les certificats de vaccination. Les chiens de 1^{ère} catégorie « chiens d'attaque » et les chiens de 2^{ème} catégorie « de garde et de défense » sont interdits.

- Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

- Le silence doit être total entre 22 h et 7h.

Piscine

- L'accès à la piscine est réservé aux seuls résidents du camping. Les visiteurs, ayant acquitté ou non la redevance, ne sont pas admis à la piscine.

- Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent obligatoirement passer sous la douche et dans le pédiluve.
- L'entrée de la piscine n'est pas autorisée aux enfants non accompagnés des parents.

Divers

- Seuls les barbecues à gaz sont autorisés
- Les animaux sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits. Ils ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- La circulation est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping. La circulation est interdite la nuit de 22 h à 7 h.